



<p><b>Secrétariat général</b>  <b>Service des ressources humaines</b>  <b>Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales</b>  <b>BCEP</b>  <b>78, rue de Varenne</b>  <b>75349 PARIS 07 SP</b>  <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b>  <b>SG/SRH/SDDPRS/2020-103</b>    <b>11/02/2020</b></p>
--	---

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2020

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Concours externes et internes communs pour l'accès au corps des secrétaires administratifs (1er grade – SA de classe normale) – Session 2020

#### Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - MTES  
 ADMINISTRATION CENTRALE  
 Etablissements d'enseignement technique agricole  
 Etablissements d'enseignement supérieur agricole  
 FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - INRAE

**Résumé :** Procédure d'inscription aux concours communs pour l'accès au corps des secrétaires administratifs (session 2020).

Bureau des concours et des examens professionnels

Suivi par : Florise CAO / Hervé LEGER

florise.cao@agriculture.gouv.fr

herve.leger1@agriculture.gouv.fr

Tél. : 01.49.55.44.85 /43.55

Fax : 01.49.55.50.82



Le corps des secrétaires administratifs est classé dans la catégorie hiérarchique de niveau B.

Les secrétaires administratifs sont chargés de tâches administratives d'application. À ce titre, ils participent à la mise en œuvre, dans les cas particuliers qui leur sont soumis, des textes de portée générale.

Ils exercent notamment des tâches administratives de gestion dans les domaines des ressources humaines, logistiques, financiers ou comptables. Ils peuvent se voir confier des tâches de rédaction et être chargés de l'animation d'une équipe. Ils peuvent également assurer des fonctions d'assistant de direction.

Depuis 2015, le ministère chargé de l'agriculture offre des postes aux **concours externes et internes communs de secrétaire administratif de classe normale** pilotés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale :

- ces concours sont organisés par les rectorats d'académie (ministère de l'éducation nationale) ;
- les candidats doivent classer les différents ministères et administrations par ordre de préférence lors de leur inscription ;
- les candidats sont affectés en fonction de leur rang de classement et de leurs vœux.

**L'attention des candidats est appelée sur le fait que les postes offerts par le ministère de l'éducation nationale sont implantés dans le ressort géographique de l'académie. Ceux des autres administrations sont implantés dans le ressort de la région administrative, voire de l'ensemble du territoire y compris en outre-mer.**

Pour la **session 2020**, les concours communs de recrutement permettent d'intégrer les corps suivants :

- secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- secrétaires administratifs relevant du ministère de l'économie et des finances ;
- secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (spécialité administration générale) ;
- secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;
- secrétaires administratifs du ministère de la défense ;
- secrétaires administratifs du ministère de la justice ;
- secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- **secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture** ;
- secrétaires administratifs du ministère de la culture ;
- secrétaires administratifs du Conseil d'État et de la Cour nationale du droit d'asile,
- secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations.

**Les registres d'inscription aux concours organisés au titre de la session 2020 sont ouverts jusqu'au 12 mars 2020 à 17 heures, heure de Paris.**

**Le service d'inscription en ligne** ainsi que les informations détaillées relatives à ces concours sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid54807/les-recrutements-des-secretaires-administratifs-de-classe-normale.html>

N.B. : pour l'Académie de Paris uniquement, la procédure d'inscription ayant été modifiée pour la session 2020, il est conseillé de s'inscrire via le site <http://ocean.siec.education.fr/inscrinetCNC/menu-ATOS.html>.

Une note d'information est également jointe en annexe à cette note.

Les épreuves écrites de ces concours auront lieu **le 22 avril 2020 (date prévisionnelle)**.

Le tableau ci-dessous liste, par voie de recrutement, les corps ouverts aux concours communs de secrétaire administratif de classe normale :

Académies	Externe	Interne
Aix-Marseille	SAENES <sup>1</sup> + SA DévD + SA DEFENSE + SA INTERIEUR + SA AFF SOC + <b>SA AGRICULTURE</b>	SAENES + SA DévD + SA INTERIEUR+ SA AFF SOC
Amiens		SAENES
Besançon	SAENES	SAENES
Bordeaux	SAENES + SA AFF SOC + SA DévD + SA INTERIEUR + <b>SA AGRICULTURE</b> + SA CULTURE	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Caen	SAENES	SAENES
Clermont-Ferrand	SAENES	
Corse	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC
Créteil	SAENES	SAENES
Dijon	SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Grenoble	SAENES	SAENES
Guadeloupe		SAENES+ SA AFF SOC
Guyane	SAENES + SA AFF SOC	SAENES + SA AFF SOC
Lille	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + <b>SA AGRICULTURE</b>	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Limoges	SAENES	SAENES
Lyon	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + <b>SA AGRICULTURE</b>	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Martinique		
Montpellier		SAENES
Nancy-Metz	SAENES	SAENES
Nantes	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SAENES + SA AFF SOC+ SA INTERIEUR
Nice	SAENES	SAENES
Orléans-Tours	SAENES + SA DévD + SA DEFENSE + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC+ SA INTERIEUR
Paris	SAENES + SA DévD + SA CULTURE + SA ECO FINANCES + SA AFF SOC + SA CONSEIL D'ETAT + SA JUSTICE + SA CDC + SA INTERIEUR + SA DEFENSE	SAENES + SA DévD + SA CULTURE + SA ECO FINANCES + SA AFF SOC + SA CONSEIL D'ETAT + SA JUSTICE + SA CDC + SA INTERIEUR + <b>SA AGRICULTURE</b>
Poitiers	SAENES	SAENES
Reims	SAENES	SAENES
Rennes	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Réunion (La)		SAENES + SA AFF SOC

<sup>1</sup> Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Rouen	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Strasbourg	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + <b>SA AGRICULTURE</b>	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Toulouse	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + SA CULTURE	SA DévD + SA INTERIEUR + SA AFF SOC + SA CULTURE
Versailles	SAENES	SAENES
Mayotte	SAENES + SA AFF SOC	SAENES + SA AFF SOC
Nouvelle Calédonie		
Polynésie Française	SAENES + SA AFF SOC	SAENES + SA AFF SOC
Saint Pierre et Miquelon	SA AFF SOC + SA INTERIEUR	
Wallis et Futuna		

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces recrutements.

Le Chef du service des ressources  
humaines

Jean-Pascal FAYOLLE